Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Action Départementale
Bureau des Installations Classées

Rennes, le 19 juillet 2017

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 19 juillet 2017, le Préfet informe les habitants de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, CHARTRES-DE-BRETAGNE, NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE, qu'une enquête publique sera ouverte du 21 août 2017 (9h00) au 22 septembre 2017 (16h30), sur la demande présentée par RENNES MÉTROPOLE, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une déchetterie située à SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :
- à la mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE (version papier et électronique) aux heures suivantes : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, vendredi de 8h30 à 16h30 ;
- sur les sites internet de la préfecture de Rennes et de la mairie susvisée aux adresses suivantes :

- http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risque-naturel-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-commune
- http://www.st-jacques.fr

Des informations concernant le projet présenté pourront être obtenues auprès de RENNES MÉTROPOLE, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville - CS 20273 - 35207 RENNES CEDEX 2.

Les observations et propositions sur le projet pourront être formulées à la mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur,
- par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@st-jacques.fr (en précisant en objet : « Enquête publique – RENNES MÉTROPOLE »).

Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite, désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, les lundi 21 août 2017 de 9h à 12h, mercredi 23 août de 9h à 12h, mardi 19 septembre de 14h30 à 17h30, vendredi 22 septembre 2017 de 13h30 à 16h30.

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de Rennes et en mairie de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, ainsi que sur leur site internet, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'exploiter assortie de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.